



EAU

Tribune de l'eau : la montagne a accouché d'une souris

Début de séance. Une seule exigence de l'intersyndicale. Une requête qui reçoit un accueil favorable : la signature d'un protocole d'accord des acteurs institutionnels de l'eau. C'est un peu la même démarche que celle initiée par le Président de la CARL, Cédric CORNET mais là, enfin, en présence de tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés autour de la table.

Publié le 29 juillet 2020

Ce mardi 28 juillet 2020 au Vélodrome de Gourdeliane.

Après plus de deux heures de négociations, les présidents d'EPCI et des collectivités majeures s'accordent sur un document actant un engagement commun. Plusieurs suspensions de séances, de lectures, d'interrogations, de pistes de solutions et même de modifications du protocole. Premier résultat ce mardi 28 juillet 2020 : le refus de signature de l'intersyndicale après intégration de leurs revendications au protocole proposé.

Pas de changement de position pour Cédric CORNET

Avec sa volonté de signature du protocole d'accord et en accord avec sa ligne de conduite, le Président de la CARL, Cédric CORNET, a réaffirmé ses engagements, sa volonté d'union pour le service public, pour le maintien du personnel, pour la distribution d'une eau en qualité et quantité. Bref, éviter la dissolution du SIAEAG et créer le SMO.

L'intérêt général remis en question

Pour la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, les EPCI et les collectivités majeures signataires de la motion du 22 juillet 2020, les guadeloupéens étaient au cœur de l'urgence de l'eau, l'objectif premier de cette réunion. Des agents publics et privés, des citoyens et usagers, pourtant à la course lancée par la Région ce jour contre la dissolution du SIAEAG, l'ensemble des acteurs n'étaient pas dans les starting blocks pour le paiement des créances, pour le SMO, pour la responsabilité, pour l'eau, la Guadeloupe. Un pas en avant, dix en arrière. Que faire à cette heure pour assurer ce service à la population, que dire à cette population en souffrance ?

Sujet secondaire : le recouvrement des créances

Suite à une énième suspension, plusieurs demandes de l'intersyndicale : l'utilisation de "structure unique" pour citer le prochain syndicat mais surtout la suppression des engagements liés aux procédures de recouvrement des créances et des factures par les services de l'Etat. Une seule priorité pour les syndicats : le paiement des salaires.

Bilan: un protocole signé

Le protocole d'accord est désormais signé par la Région, le Département et les Communautés d'Agglomérations de la Riviera du Levant, du Nord Grand Terre, du Nord Basse-Terre, du Grand Sud Caraïbe et Cap Excellence. Les créances seront-elles payées par tous ? C'est la question qui reste en suspens, qui impactera le SIAEAG, le SMO ainsi que l'ensemble des intercommunalités.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRE :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00